26. pluv. an 2.





ÉGALITÉ.

Meurthe et Moselle

LACOSTE, BAUDOT & BAR,

Repréſentans du Peuple, près les Armées du Rhin & de la Moſelle, & dans les Départemens de la Meurthe & du Bas-Rhin.

Conſidérant que la Société populaire actuelle de Nancy, s'eſt établie ſur la perſécution du patriotiſme ; que ſon inſtitution a eu pour objet le triomphe des modérés & la perte des meilleurs citoyens ; que la conduite qu'elle a tenue, en pourſuivant les républicains de cette ville, acquittés ſi honorablement par le Tribunal révolutionnaire de Paris, en eſt une preuve d'autant moins récuſable, que depuis leur retour, elle a redoublé d'audace pour attirer le ſoupçon ſur leurs têtes, & les expoſer à de nouvelles perſécutions :

Conſidérant cependant que dans le nombre

des Membres qui composent cette Société, il est de véritables sans-culottes, dont les intérêts, comme les principes, appartiennent essentiellement au succès de la révolution; que l'intrigue est l'ouvrage des gens en place & des riches; que l'ouvrier laborieux ne sauroit être prévenu d'avoir voulu participer à leur ambition :

Voulant utiliser tous les moyens de la chose publique, applaudir à la vertu paisible comme au courage éprouvé, & composer de l'un & de l'autre une Société qui soit à l'épreuve de toute influence contraire aux progrès de la liberté,

ARRÊTENT, 1°. Que la Société populaire actuelle de Nancy, demeure anéantie.

2°. Elle sera recrée sur-le-champ: les citoyens dont les noms se trouvent portés sur la liste ci-jointe, approuvée par nous, & tous les Membres des Autorités constituées,

organisées par nous, en seront les premiers Membres, & feront les réglemens nécessaires pour l'admission des citoyens qui se présenteront pour concourir à leurs travaux.

3°. Le défaut de réglement dans la Société populaire de cette ville, pouvant être considéré comme la principale cause de ses malheurs, elle s'occupera, exclusivement à tout autre objet, de ce devoir préalable.

4°. Les Membres de la Société détruite, qui apporteront des preuves irrévocables de patriotisme & d'éloignement de toute intrigue, sont susceptibles d'y être admis.

5°. *Febvé*, Président du Tribunal criminel du Département de la Meurthe, persécuté par le modérantisme & l'aristocratie, acquitté honorablement par le Tribunal révolutionnaire de Paris, réintégré dans ses fonctions par la Convention nationale, accueilli par les Jacobins & les Cordeliers, comme un

frère de vieille date, fera PRÉSIDENT PROVISOIRE de cette Société.

6°. Sa première féance aura lieu le 27 pluviôfe, en préfence des Repréfentans du Peuple.

Nancy, le 26 pluviôfe an fecond de la République françaife, une & indivifible.

Lacoste, Baudot & Bar.

Noyau de la Société populaire.

Guerre, Maire de Château-Brehain;
Cayon, Directeur de l'Hôpital des filles;
Lapleignée, gardien de la maifon de détention dite les Dames Prêchereffes;
Blaife, rue Jean-Jacques Rouffeau;
Remy, dégraiffeur, grande rue, ville-vieille.
Bricanne;

Marchal, concierge du magasin de l'habillement des troupes;
Arsant l'aîné, rue de la Révolution;
Poinselet, cordier, rue de la Constitution;
Aubert, instituteur des écoles primaires;
Decomble fils, commis à l'Administration;
Blaise fils, rue Jean-Jacques Rousseau;
Georges, cordonnier, rue de la Hache;
Bicqueron, tanneur, aux tanneries;
Trompette, tanneur, aux tanneries;
Larose, éperonnier, rue J. J. Rousseau;
Frédéric, musicien à la comédie;
Michel, musicien à la comédie;
Dalancourt, libraire, rue J. J. Rousseau.
Voirin fils, commis au Département;
Etienne, commis au District;
Meziere, paveur, rue du Point-du-Jour;
Meunier, jardinier, aux tanneries;
Desmimieux, cordonnier, porte du Peuple;
Vincent, fondeur, rue des Maréchaux;
Bouret, fondeur, grande rue, ville-vieille;
Vincent, cordonnier, rue des Maréchaux;

Durupt, frères, chapeliers, rue de la Constitution;

Gilbert, rue Caton;

Winter, officier de Mayence;

Hugot, chapelier, rue des Maréchaux;

Latour, menuisier, rue Derrière;

Berson, adjudant au bataillon des sans-culottes;

Malvoisin, tanneur;

Begot, faiseur de galoches, rue Saint-Julien;

Tina, armurier, rue J. J. Rousseau;

Gratard, brossetier, rue Loustatot;

Nebel, tanneur;

Lexe, cordonnier, place Saint-Epvre;

Antoine, ébéniste, rue Saint-Julien;

Brisse, cordonnier, rue Saint-Julien;

Daubenton, rue Caton;

Morier, rue Jean-Jacques Rousseau;

Glaudont, ancien Maire de Blâmont.

A NANCY, de l'imprimerie nationale de P. BARBIER.